

**ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES**

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE – REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT RUE BALDENSPERGER DURANT DES TRAVAUX SUR LE RESEAU
GAZ**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-Président de la Région Grand Est,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1,
L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,
CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE :

Article 1 : À compter du lundi 6 décembre 2021, et jusqu'à la fin des travaux sur le
réseau GAZ, rue Baldensperger :

- le stationnement sera interdit devant le n°12;
- la circulation se fera sur chaussée rétrécie.

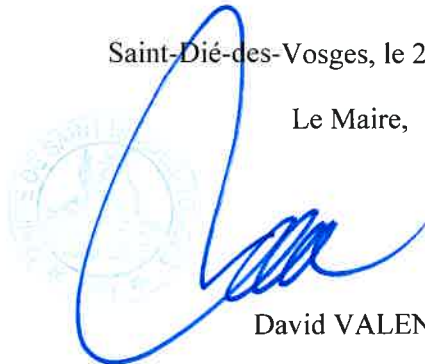
Article 2 : Les panneaux de signalisation temporaire seront mis en place par l'entreprise
et les services techniques de la Ville. La signalisation sera maintenue pendant toute la durée du
chantier par l'entreprise. Le chantier sera protégé par l'entreprise.

Article 3 : Les véhicules en infraction pourront être enlevés aux frais, risques et périls de
leur propriétaire à l'initiative des Services de Police.

Article 4 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la
Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne,
de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 22 novembre 2021

Le Maire,



David VALENCE